

## Paragraphe de synthèse sur les textes n°2 et n°3

L'extrait du *Discours sur le colonialisme* d'Aimé Césaire comme le « Manifeste contre le viol » du Mouvement de Libération des Femmes construisent un contre-discours qui s'oppose explicitement à un discours adverse, intégré aux textes pour être mieux réfuté. Pour Césaire, il s'agit de s'opposer à la colonisation et de réfuter les arguments de ceux qui soutiennent que la colonisation est une œuvre de civilisation bénéficiant aux colonisés. Pour le MLF, qui aborde le sujet du viol, il s'agit d'énoncer et contester une série d'idées communes sur le viol qui le justifieraient indirectement, et d'y substituer l'analyse féministe, point de départ d'une mobilisation collective possible contre la violence sexuelle. Les discours adverses ne sont cependant pas intégrés par les mêmes procédés dans les deux textes : dans le texte du MLF, c'est l'usage de la négation qui domine et structure le texte grâce à la répétition dans l'intertitre de la construction « Le viol n'est pas » (« Le viol n'est pas une loi de la nature », « Le viol n'est ni un désir ni un plaisir pour les femmes »). Une contre-analyse à la forme affirmative corrige à chaque fois l'idée reçue énoncée à la forme négative (« Quand une femme dit non, ce n'est pas oui, c'est non »). D'autres procédés font davantage entendre les mots des adversaires tout en les mettant à distance grâce aux guillemets : ce sont les adjectifs qui caractérisent la sexualité masculine d'une part (« irrépressible », « incontrôlable », « irrésistible », « urgentissime »), le viol d'autre part (« recherché », « provoqué », « consenti »). Dans ce dernier exemple, les féministes reformulent ensuite elles-mêmes ce discours pour montrer les conséquences absurdes de l'association des termes « viol » et « consenti » : « Autrement dit qu'un viol n'est pas un viol ». Les féministes situent enfin leur position hors du champ politique traditionnel en refusant ensemble deux positions énoncées au discours indirect (« à droite, ils nous disent que », « à gauche, ils nous disent »). Dans le texte de Césaire, le débat se fait d'abord entre trois mots désignant les apports présumés de la colonisation, soumis à l'examen grâce à la forme interrogative (« Sécurité ? Culture ? Juridisme ») et deux longues énumérations qui réfutent ces apports. Le débat avec les partisans de la colonisation prend ensuite la forme d'une alternance paragraphe par paragraphe entre une « tempête » de voix, une masse représentée par le pronom personnel indéfini « on » qui défend la colonisation contre Césaire (« On me parle de... », « On me lance à la tête des faits ») et la réponse individuelle de l'écrivain qui énumère les pertes culturelles et humaines en contrepartie (« Moi, je parle »).

1. Encadrez entre crochets l'argument principal du paragraphe.
2. Soulignez en vert ce qui reformule le contenu du texte ou le cite directement.
3. Soulignez en rouge les passages ou les mots qui analysent des procédés ou des faits de langue.
4. Soulignez en bleu les passages ou les mots qui désignent l'effet de ces procédés.